



CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES COURS PARTICULIERS D'ARTS DU SPECTACLE

Veuillez consulter notre brochure des activités extrascolaires 2025-2026 pour prendre connaissance des cours particuliers proposés.

Inscription

Les inscriptions pour les cours particuliers sont possibles à tout moment pendant l'année. L'inscription se fait sur une base semestrielle : Nous établirons un forfait sur mesure en fonction de la date de début des cours, comprenant un nombre déterminé de cours auxquels les parents s'engagent, comme indiqué dans les conditions ci-dessous.

À partir du 18 juillet 2025 :

Merci de compléter le [formulaire d'inscription](#).

Merci de nous contacter pour toutes demandes d'information : extracurricular@cdl.ch

Dates et lieux

- **Semestre 1** : Du 25 août au 19 décembre 2025
- **Semestre 2** : Du 12 janvier au 12 juin 2026

Les leçons privées n'ont pas lieu les jours où il n'y a pas de cours (par exemple, les journées parents/professeurs). Le calendrier de l'année scolaire est disponible sur notre site web et notre CDL App.

Tous les cours particuliers ont lieu dans les locaux du CDL.

Facturation

- L'engagement pour les cours particuliers d'arts du spectacle est pour la totalité du semestre, les annulations anticipées ne sont pas éligibles pour des ajustements de coûts et les frais pour le semestre restent dus en totalité.
- Les leçons sont facturées à l'avance et basées sur la date de début du premier cours.
- Si vous inscrivez votre enfant après le début du semestre, vous serez facturé pour le nombre de leçons restantes pendant le semestre.
- Les cours commencés au cours du semestre 1 mais après le processus de facturation (octobre) seront facturés avec l'inscription du semestre 2.



Annulations

- Pour des raisons d'organisation, veuillez prendre le temps de signaler toute absence à extracurricular@cdl.ch.
- **De la part du CDL** : Il peut arriver que les cours particuliers d'arts du spectacle soient affectés par des situations indépendantes de notre volonté, comme une maladie ou une absence imprévue, auquel cas les cours peuvent être annulés. Un cours de rattrapage est alors proposé (voir ci-dessous).
- **De la part des parents/tuteurs** : Si vous décidez d'annuler, pour toute autre raison que médicale, il n'y aura malheureusement pas de remboursement possible, ni de leçon de rattrapage offerte. Si la raison est d'ordre médical, un cours de rattrapage sera programmé, sur présentation d'un certificat médical fourni dans les 72 heures suivant le cours manqué.
- **Study leave (janvier à juin)** : Pour les étudiants en « study leave », il est de la responsabilité des parents d'informer le département de leur désir d'arrêter les cours lors de l'inscription au semestre 2. Si les absences ne sont pas annoncées lors de l'inscription au package du deuxième semestre, le nombre de leçons du forfait ne pourra pas être ajusté en conséquence et les cours manqués seront facturés. Les étudiants sont tenus d'assister à leurs cours comme prévu, même en cas d'absence de l'école. Par conséquent, la décision de soumettre tout changement au début de la procédure d'inscription semestrielle est laissée aux parents.

Cours de rattrapage

Un cours de rattrapage sera proposé à tous les élèves dont le cours a été annulé par le CDL ou manqué pour une raison médicale certifiée, conformément à notre politique d'annulation. Le cours de rattrapage sera organisé dès que possible en fonction de la disponibilité du professeur et de l'élève. Les leçons de rattrapage ne peuvent en aucun cas occasionner de réductions de frais. Le CDL proposera un maximum de trois propositions de leçons de rattrapage ; après cela, le CDL se réserve le droit de considérer la leçon comme perdue.

Contact

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : extracurricular@cdl.ch.